



Convocation à l'Assemblée Générale annuelle de PAN

Celle-ci se tiendra le :

Samedi 24 février 2024 à partir de 11h00

Base Municipale de Nice / Base Nautique

Salle Baie des Anges

50 Bd Franck Pilatte, 06300 Nice

Votre participation est importante car c'est une partie déterminante de la vie du club qui se décide à ce moment privilégié de rencontre entre nous.

Ordre du jour :

1. Proposition d'un Président de séance.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée Générale 2022 (voir liens).
3. Rapport moral présenté par le Président.
4. Rapport d'activité présenté par le Secrétaire.
5. Rapport financier 2023 présenté par la Trésorière :
 - a. Approbation des comptes du 1 octobre 2022 au 30 septembre 2023.
 - b. Quitus des comptes 2023.
 - c. Budget prévisionnel 2023-2024.
6. Autorisation pour le Président et la Trésorière de déposer des demandes de subventions et de prêts.
7. Questions diverses suivant l'article 9 (par courrier avant le **17 février 2024**).
8. Clôture de l'AG suivie du verre de l'amitié.

Si vous ne pouvez pas assister à l'AG, merci de donner votre pouvoir à quelqu'un de votre choix, également membre actif de PAN (voir le pouvoir à renseigner ci-dessous).

Alain Anglade
Président PAN

ATTENTION : si le quorum n'était pas réuni au moment de cette Assemblée Générale Annuelle, une Assemblée Générale Extraordinaire (Article 9 des statuts), se tiendra au même endroit le **24 février 2024** à 12h00.